

Date de dépôt : 18 mars 2008

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition concernant des plaintes des
habitants de l'immeuble 8, Cité Vieusseux au sujet des bruits
nocturnes**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 février 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions du 28 janvier 2005, une pétition qui a la teneur suivante :

Les soussignés, habitants de l'immeuble F.L.P.A.I., 8, Cité Vieusseux, 1203 Genève, contigu à l'E.M.S. des Franchises, dérangés par le bruit nocturne et les vociférations occasionnés par des jeunes gens prenant leurs aises, surtout dans le préau, réservé aux classes enfantines de l'école adjointe Cité Vieusseux 16 (rue Ed. Rod) où ils se donnent rendez-vous pour crier, boire et fumer.

En butte à ces troubles qui, par beau temps, peuvent durer tard dans la nuit, nous demandons à l'autorité de police de faire le nécessaire pour éradiquer cette source d'inconvénients.

La pose d'écrêteaux ad hoc serait la bienvenue.

N.B. : 54 signatures

M. Georges Grand

8, Cité Vieusseux

1203 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pétition P 1499-A a été renvoyée au Conseil d'Etat le 18 février 2005, avec la demande de renforcer le concept de police de proximité, de développer les différents efforts dans la lutte contre l'incivilité, le bruit, les nuisances et le petit vandalisme dans les quartiers, et de clarifier et améliorer leur coordination.

Depuis cette date, les problèmes dénoncés par les pétitionnaires ont pratiquement disparu. Les jeunes disposent maintenant d'un local de réunion dans la cité et une agence de sécurité privée effectue des rondes pendant la nuit. De plus, l'îlotier du poste de police de la Servette participe à des réunions trimestrielles de l'association de quartier « Mieux vivre dans notre cité ».

Le développement de la police de proximité et la coordination de l'action des divers intervenants concernés constituent effectivement la réponse la mieux adaptée aux comportements qui ont motivé le dépôt de la pétition. Le projet de loi sur les ASM récemment déposé par le Conseil d'Etat (PL 10178) va dans ce sens.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot